

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Caravane des Métiers 2024 – Exposants »

Cahier des charges

Table des matières

1. CONTEXTE.....	3
1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2 La Caravane des Métiers et ses enjeux	3
1.3 Objet du présent cahier des charges.....	4
2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2023	4
2.1 Principes généraux	4
2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des Métiers.....	4
2.1.2 Le calendrier de l'édition 2024.....	5
2.2 Configuration de l'événement.....	5
2.2.1 Localisation.....	5
2.2.2 Les publics visés.....	6
2.2.3 Les exposants	6
2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement	6
2.3 Communication	7
3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....	7
3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt.....	7
3.2 Le candidat	8
3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature	8
3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature	8
3.5 La procédure de sélection	8
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'AUVERGNE-RHONE-ALPES ORIENTATION	9
4.1 Engagement des exposants quant à leur participation à l'événement.....	9
4.2 Participation financière	10
4.3 Engagement des exposants quant à la communication sur l'événement	10
4.3.1 Communication générale	10
4.3.2 Presse	11
4.3.3 Web et réseaux sociaux.....	11
4.3.4 Ecriture inclusive	11
4.4 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation.....	11
4.5 Contacts.....	12

1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

1.2 La Caravane des Métiers et ses enjeux

La Caravane des Métiers est un événement créé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses partenaires afin de faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité à tous les habitants de la région. Cette action partenariale vise à mutualiser les moyens d'information mobiles (bus, engins de démonstration, etc.) de différents acteurs professionnels travaillant à la promotion des métiers, des formations ou encore de la création d'activité, dans le cadre d'une tournée régionale annuelle.

Les deux premières éditions ont accueilli 30 000 visiteurs et la satisfaction partagée des publics, des exposants et des villes accueillantes. Chaque année, la Caravane des métiers circulent sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et fait étape dans une ville par département en veillant à couvrir de façon équitable le territoire. Les villes étapes sont différentes d'une année sur l'autre.

De nombreux partenaires se sont engagés dans ce projet innovant : l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, la DRAAF, l'Aprodema (association pour la promotion des métiers et des formations en Agroéquipement), Polyvia – Union des transformateurs de polymères, ACORA-BTP, l'AFT Transport & Logistique, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace, la Marine nationale, la Gendarmerie nationale, la Police, l'IFRIA Auvergne-Rhône-Alpes, l'OPCO Entreprises de proximité, la SNCF, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, et naturellement le Rectorat, l'Onisep et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, cet événement est inscrit comme un rendez-vous annuel incontournable pour faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité, notamment les métiers prioritaires identifiés par la Région :

- Santé
- Industrie / Industrie du futur
- Numérique
- Agriculture
- BTP et transition écologique
- Hôtellerie-restauration
- Sport, tourisme et montagne
- Transports et logistique

Une attention particulière devra être apportée aux métiers de techniciens industriels identifiés dans le cadre du « Plan Région des ingénieurs et des techniciens », adopté par le Conseil régional le 10 mars 2023.

Les principaux enjeux de la Caravane des Métiers pour ses différentes parties prenantes :

- Pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle et le grand public : découvrir de façon ludique des métiers et des formations dans de nombreux secteurs d'activité ainsi que les débouchés professionnels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - l'occasion d'explorer de nombreux métiers, en participant aux animations et démonstrations proposées dans plusieurs secteurs par des jeunes en formation et des professionnels,
 - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
 - Promouvoir les filières scientifiques et les métiers de techniciens et d'ingénieurs
 - la possibilité d'échanger avec des professionnels et profiter de l'expérience et du témoignage de jeunes en activité ou en formation.
- Pour les exposants : une vitrine pour valoriser les métiers et défendre une filière professionnelle :
 - l'opportunité de participer à un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs sur chaque ville-étape ;
 - l'occasion de faire connaître des métiers parfois méconnus mais porteurs d'emploi, ainsi que les métiers souffrant d'un déficit d'image et/ou rencontrant des difficultés de recrutement ;
 - dans un contexte de fortes tensions en matière de recrutement, la Caravane des Métiers offre aux branches professionnelles la possibilité de promouvoir leur image et faire connaître leurs besoins localement ;
 - la possibilité de créer un lien fort avec le monde économique du territoire, dans une perspective d'emploi, et mettre en relation le public avec les entreprises locales.
- Pour les villes accueillantes : un outil de promotion du territoire :
 - l'opportunité d'accueillir une étape d'un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs par jour ;
 - l'occasion de promouvoir les savoir-faire, les compétences et les filières professionnelles présentes sur le territoire, mais aussi de faire connaître les établissements de formation du territoire et ainsi mobiliser l'écosystème local (mondes éducatif et économique).

1.3 Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Caravane des Métiers 2024 – Exposants** » lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des candidatures présentées.

2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2023

2.1 Principes généraux

2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des Métiers

La Caravane des Métiers est née d'un projet d'une tournée régionale fédérant autour du Bus

de l'orientation différentes solutions mobiles de promotion des métiers et d'information sur l'orientation et les formations pour y accéder.

Cet événement itinérant présente un caractère multi-sectoriel et ne privilégie aucun secteur d'activité en particulier. **La dimension « démonstrations métiers » est primordiale** et celle-ci doit principalement se traduire par la mobilisation d'une solution mobile (bus ou véhicule pédagogique) afin de conserver l'esprit « caravane ». Le format inédit de l'itinérance induit une disponibilité importante de la part des collaborateurs mobilisés sur la tournée, avec parfois des conditions météorologiques ou contextuelles qui rendent plus difficile la tournée. La solidarité et l'esprit d'équipe sont des valeurs primordiales pour la réussite de l'évènement.

2.1.2 Le calendrier de l'édition 2024

La prochaine tournée régionale sera organisée **du lundi 18 au samedi 30 mars 2024**, soit avant le week-end de Pâques (31 mars/1^{er} avril) et les vacances scolaires qui débuteront le 15 avril.

Cette période se décompose de la façon suivante :

- une première semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 18 mars au samedi 23 mars 2024, avec une installation des exposants dans la ville-étape n°1 le dimanche 17 mars ;
- une deuxième semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 25 mars au samedi 30 mars 2024.

A noter :

Les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie seront traversés lors de la première semaine du lundi 18 mars au samedi 23 mars.

Les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône seront traversés lors de la deuxième semaine du lundi 25 au samedi 30 mars.

2.2 Configuration de l'évènement

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a identifié un certain nombre de critères liés au déroulement de l'évènement (listés ci-après) permettant d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.

2.2.1 Localisation

La Caravane des Métiers est organisée sur l'ensemble du territoire régional, c'est-à-dire dans les 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Le choix des sites qui accueilleront la Caravane des Métiers est capital. Leur localisation doit favoriser l'accessibilité de tous.

La priorité sera donnée à des lieux d'exposition situés **en extérieur, en cœur de ville**, a *minima* dans des villes moyennes avec une zone d'influence d'au moins 40 000 habitants. Cette priorisation permettra de toucher un large public et donner ainsi une visibilité accrue à l'évènement. Les sites qui favorisent le regroupement des exposants seront privilégiés.

La prise en considération du calendrier des événements organisés dans la ville accueillante ou dans un rayon proche sera également importante. Le cas échéant, l'agrégation d'une autre manifestation de type forums des métiers ou jobs dating à la Caravane des Métiers pourra être envisagée.

Enfin, le circuit de la tournée régionale, arrêté en fonction des villes retenues, prendra en compte les temps de trajets, qui devront être inférieurs à deux heures entre chaque ville-étape.

2.2.2 Les publics visés

La Caravane des Métiers s'adresse à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire les publics jeunes et adultes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

Afin de faciliter l'organisation des visites des groupes scolaires, les établissements seront informés dès l'automne par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en lien avec les autorités académiques. Le réseau du service public régional de l'orientation (SPRO) sera également mobilisé.

Les visiteurs pourront s'inscrire par l'intermédiaire d'un système de billetterie en ligne et réserver des créneaux horaires pour les groupes. Des inscriptions individuelles seront également proposées, mais ne seront pas obligatoires pour accéder à l'événement. Ces inscriptions permettront à l'organisateur d'anticiper le nombre de visiteurs et de mieux gérer les flux sur l'événement.

Cet événement étant ouvert gratuitement au grand public, les exposants seront aussi une force de mobilisation et faciliteront les échanges avec leur service communication.

Enfin, la prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle. L'accès physique au lieu de l'exposition et l'accès aux informations proposées au cours de la tournée régionale sont notamment à questionner.

2.2.3 Les exposants

Les exposants seront sélectionnés dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ils disposeront d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur de démonstration avec l'objectif de faire découvrir de façon ludique les métiers d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Ils proposeront une nouvelle façon d'accéder à l'information sur les métiers, les secteurs d'activité et les formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils utiliseront des outils innovants tels que la réalité virtuelle, la simulation 3D, les applications digitales et démonstrations réelles, etc.

Pour susciter l'intérêt du public, l'exposant veillera à :

- Éveiller la curiosité des publics, notamment en diversifiant les modalités de découverte proposées. Exemple : montrer la réalité de l'entreprise, utiliser des lunettes 3D, utiliser la réalité augmentée, faire fabriquer avec un professionnel son propre produit ou service, etc.
- Rendre les démonstrations et/ou les animations pédagogiques attractives et interactives en proposant des stands et des supports adaptés aux différents publics :
 - supports d'information et d'orientation numériques et interactifs ;
 - mise en situation réelle qui permette aux visiteurs de vivre une expérience personnelle (ex : démonstration par un pair, contact direct, mise en situation, expérience de l'utilisateur, etc.).
- Favoriser les échanges avec le public avec, par exemple, des témoignages (notamment de jeunes vers d'autres jeunes). La participation active du public est d'ailleurs recherchée autour d'une animation dynamique où l'on croise le regard des formés, des accompagnateurs, des organismes de formation, des entreprises et des branches professionnelles.

2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement

Le principe admis est de visiter une ville par jour.

Période de montage	J-1 à chaque étape (le soir)
Manifestation	Du lundi 18 mars au samedi 30 mars 2023
Période de démontage	Le soir-même après chaque journée d'exposition

L'exposition est ouverte de 9h à 16h30 du mardi 18 mars au samedi 30 mars, sauf les dimanches. La surface d'exposition totale des bus et engins de démonstration est au minimum d'environ 2 000 m².

L'exposition accueille les bus d'information et diverses solutions mobiles d'information et/ou de démonstration (ex : engins de travaux publics, véhicules tactiques militaires, véhicules poids lourds, etc.), et le cas échéant, de manière exceptionnelle, des barnums.

Sa spécificité est le montage et le démontage des bus, camions, stands mobiles d'information de métiers tout au long de la tournée (chaque équipe des partenaires se charge de ces manipulations).

Pour les exposants qui ne participeraient pas à toutes les étapes, l'organisation vivement préconisée est le montage à J-1 et le démontage le soir-même, comme pour les partenaires récurrents. Cela permet de rester dans le cadre du convoi et de faciliter grandement les échanges avec les villes et leurs services : police municipale pour les escortes, électricité pour le raccordement, logistiques et techniques. Une arrivée uniquement le matin compliquerait l'organisation générale et la coordination.

A noter : après l'ouverture au public de la manifestation à 9h, une inauguration officielle sera organisée en deuxième partie de matinée dans chaque ville-étape. Ouverte au grand public, elle rassemblera les partenaires institutionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, les exposants et les représentants des collectivités territoriales concernées.

2.3 Communication

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fera la promotion de la Caravane des Métiers à travers ses propres outils de communication :

- Kit de communication
- Dépliant de visite
- Page web dédiée
- Réseaux sociaux et vidéos
- Presse et médias
- Signalétique et marquage
- Goodies

L'engagement des exposants en matière de communication est détaillé dans le point 4.3.

3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- Date de lancement de l'AMI : Lundi 17 juillet 2023
- Date limite de remise des candidatures : Lundi 2 octobre 2023
A noter : Les dossiers incomplets ou déposés après cette date ne seront pas instruits.
- Notification de la décision : Octobre 2023

3.2 Le candidat

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes morales (associations, branches professionnelles, OPCO, etc.) présentes en région Auvergne-Rhône-Alpes et pouvant proposer une exposition répondant aux exigences du présent cahier des charges.

Les organismes de formation sont invités à se rapprocher de la branche professionnelle ou de l'OPCO représentant les secteurs d'activité concernés.

3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard le lundi 2 octobre à 23h59 via le formulaire en ligne disponible à l'adresse : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/appele-a-manifestation-dinteret-caravane-des-metiers-exposants/>

Son accès est libre et ne demande que la complétion des champs indiqués. En cas de difficulté, merci de nous contacter à l'adresse info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Attention : ne seront pas instruits les dossiers déposés après la date limite indiquée ci-dessus, ou incomplets.

3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à renseigner en ligne ;
- Pièces à joindre :
 - Un **courrier officiel de candidature** signé du responsable (président, directeur, etc.) de la structure faisant notamment état de la motivation à participer à la Caravane des Métiers et précisant le ou les outils d'information proposés ;
 - Avis de situation SIRENE daté de moins de 3 mois ;
 - Les statuts et la copie de déclaration en préfecture, pour les associations ;
 - Une fiche technique à renseigner (annexe 1).

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

3.5 La procédure de sélection

A la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, tous les dossiers répondant aux exigences indiquées précédemment seront instruits par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Chacun des dossiers sera examiné selon des critères correspondant au présent cahier des charges. A l'issue de l'instruction, un comité de sélection examinera les candidatures. Il sera composé de partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation : représentants des acteurs institutionnels, personnes qualifiées et représentants des acteurs des mondes éducatif et économique.

La sélection finale des lauréats s'effectuera, en considérant la qualité intrinsèque de chaque candidature, d'un point de vue technique et logistique, mais aussi selon la représentativité des secteurs d'activité identifiés comme prioritaires (v. *supra*). Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra s'assurer de la cohérence globale de la tournée régionale.

L'issue de la procédure peut donc être :

- La sélection du dossier avec confirmation de la participation à la Caravane des Métiers ;
- La non-sélection du dossier.

Quelle que soit la réponse, les candidats en seront informés par courrier et mail.

En cas de réponse favorable, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et l'exposant signeront **une convention de partenariat**, précisant les engagements réciproques des parties.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

4.1 Engagement des exposants quant à leur participation à l'événement

En déposant son dossier, et dans le cas où il serait lauréat, le candidat s'engage à participer à la Caravane des Métiers tel que proposé dans le présent cahier des charges.

Les exposants devront :

- Disposer d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur d'information, d'un ou plusieurs engins ou bien d'outils de démonstration pour faire découvrir de façon ludique les métiers ;
- Assurer une présence sur l'ensemble des 12 villes-étapes, lesquelles seront également sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et dont les noms seront communiqués à l'automne ;
- Être disponibles durant toute la durée de la tournée régionale du lundi 18 mars au samedi 30 mars (sauf les dimanches), sauf exceptions (acteurs locaux dont l'activité ou le champ d'action ne permet pas d'envisager une participation sur l'ensemble de la tournée régionale) ;
- Posséder tout le matériel d'exposition nécessaire (tables, chaises, barnum, etc.) et assurer son montage / démontage : seul un emplacement et un accès électrique sont fournis ;
- Désigner un référent principal pour toute la durée de la tournée régionale : seul interlocuteur d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et de son régisseur (prestataire) pour l'ensemble des villes-étapes, il devra relayer toutes les informations aux différents intervenants (consignes horaires, contraintes techniques, etc.) ;
- Communiquer, dans les délais impartis, les éléments qui constitueront le stand, les dimensions et les besoins électriques avec exactitude ;
- Relayer toutes les informations aux différents intervenants (partage des consignes horaires, contraintes techniques, du trajet, etc.) ;
- Communiquer en amont le nom des partenaires ponctuels qui interviendront sur le stand, préciser la nature des animations proposées pour chaque ville-étape si elles sont différentes en fonction du territoire ;
- Communiquer à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire) pour l'ensemble des villes-étapes les animations pouvant présenter un risque pour anticiper au mieux la sécurité des publics (ex : forge, animaux, dégustations, etc.) ;
- Pour les gros porteurs, se retrouver sur le point de rencontre défini en amont, avant de former un convoi et terminer ensemble le trajet jusqu'à l'escorte de la ville d'accueil. Respecter les consignes générales d'installation (arrivée dans l'ordre d'implantation, tests électriques effectués la veille, etc.).

A noter : en fonction du nombre d'exposants retenus – au-delà d'une quinzaine –, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra être amenée à proposer une solution alternative, en scindant la Caravane des Métiers en deux semaines distinctes et en proposant aux exposants retenus de n'être présents que sur la moitié des villes-étapes.

Le candidat s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour la bonne organisation de la tournée régionale.

En outre, la Caravane des Métiers s'inscrivant dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le lauréat garantit la neutralité et l'objectivité de l'information, en dehors

de toute publicité en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association, dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

Le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner l'annulation de la manifestation.

4.2 Participation financière

Les exposants prennent en charge les frais liés à la tournée régionale leur incombant (hébergement/restauration de leurs collaborateurs, frais d'essence et de péage, toutes dépenses de réparation éventuelles liées à l'exploitation de leurs véhicules, etc.).

Le tarif de participation pour l'ensemble de la Caravane des Métiers 2024 est fixé à 3 000 euros TTC. Un tarif spécial par journée est fixé à 700 euros TTC.

Ce montant tient compte du coût global d'organisation de la tournée régionale, à savoir :

- La sélection des sites d'accueil de l'événement à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'organisation administrative, technique et logistique de la tournée régionale en amont, dont notamment :
 - la réalisation des plans d'implantation des exposants ;
 - la préparation des trajets entre chaque ville-étape ;
 - l'établissement d'un retroplanning précis.
- L'instruction des dossiers de candidature des exposants au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- La gestion des inscriptions des groupes (scolaires, missions locales, etc.) et des visiteurs individuels sur les journées d'exposition ;
- L'installation générale des exposants sur chacune des villes-étapes (mobilisation des services de la police municipale des villes pour l'arrivée et le départ des bus et engins de démonstration, etc.) ;
- La prise en charge de la sécurisation de l'événement de nuit comme de jour (gardiennage par des agents de sécurité professionnels, barriérage, etc.) ;
- La préparation des visites des groupes scolaires par la création d'un livret pédagogique ;
- L'accueil général des publics les jours d'exposition ;
- La prise en charge de pré-réservations hôtellerie pour les exposants ;
- La communication générale de la Caravane des Métiers à travers la réalisation de supports de communication et la mise en œuvre de campagnes de communication sur les réseaux sociaux, dans la presse et par voie d'affichage dans les villes ;
- La rédaction d'un rapport d'activité final de l'opération (en s'appuyant sur les rapports des différents exposants) ;

Le régisseur (prestataire) d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation coordonne la participation des partenaires de la tournée régionale. Il est l'interlocuteur unique des participants à la Caravane des Métiers sur le plan opérationnel. Il est l'unique contact avec les services municipaux concernés par l'événement et les différents points d'organisation associés (avant, pendant et après l'événement).

4.3 Engagement des exposants quant à la communication sur l'événement

4.3.1 Communication générale

Dans le cadre de la Caravane des Métiers, les exposants s'engagent à utiliser **le kit de communication** mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour relayer toutes les communications liées à l'événement. Ce kit est constitué de visuels divers (tournée complète et personnalisés pour chaque ville-étape) avec la possibilité d'ajouter le logo de

l'exposant en tant que partenaire.

Pour toute communication complémentaire (communiqué de presse, page web, etc.) sur l'évènement, l'exposant s'engage à utiliser le logo de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et celui de la Caravane des Métiers dans le respect des principes définis par la charte graphique (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité.

Cette charte graphique est disponible en téléchargement sur :

<https://www.auvergnerrhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>



4.3.2 Presse

Un **dossier de presse** sera disponible dans le kit de communication envoyé. L'exposant s'engage à le relayer à son fichier presse en région. Pour tous les **communiqués de presse** rédigés en sus du dossier de presse, ils devront faire apparaître le logo et la mention d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en tant qu'organisateur de l'évènement et le logo de la Caravane des métiers.

4.3.3 Web et réseaux sociaux

Les exposants s'engagent à relayer l'information sur leurs supports web (site internet, actualités, agenda, etc.) et sur leurs réseaux sociaux.

Les publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.), en lien avec la Caravane des Métiers, doivent mentionner les comptes officiels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

- Facebook : www.facebook.com/auvergnerrhonealpesorientation
- Twitter : <https://twitter.com/AURAOrientation>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/auvergne-rhone-alpes-orientation>
- Instagram : https://www.instagram.com/auvergnerrhonealpes_orientation

4.3.4 Ecriture inclusive

L'écriture dite inclusive désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine.

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiée au Journal officiel de la République française, pour des raisons d'intelligibilité et de clarté dans la lecture, nos partenaires sont invités à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive dans les contenus et la communication des actions organisées ou financées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

4.4 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation

Les exposants seront invités à répondre à une enquête de satisfaction à l'issue de la manifestation visant à évaluer celle-ci. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira aux

partenaires et aux villes accueillantes une liste de questions dans l'objectif de fournir des éléments d'appréciation de la qualité et de l'impact de la manifestation.

Enfin, à l'issue de la tournée régionale, les partenaires seront associés à une réunion-bilan qui permettra d'établir ensuite un document de bilan et d'évaluation.

4.5 Contacts

Pour toute question relative à l'appel à manifestation d'intérêt, merci de les adresser à : info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vos contacts seront par ailleurs :

- **Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :**

Véronique COURTADON

Responsable Orientation insertion

Adjointe au directeur & Correspondante Evènementiel site de Clermont

04 26 46 00 73 / 07 50 54 54 57

veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr

- **Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :**

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

04 80 92 01 47

yves.didier@auvergnerhonealpes-orientation.fr